

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RÉSERVE NATURELLE

JEAN-PAUL RIOPELLE

30 septembre au 4 octobre, 7 au 11 octobre, 4 au 8 novembre et 11 au 15 novembre 2019



If du Canada © Bill Cook, Wiki commons

PROJET DE CONTRÔLE DE LA POPULATION DU CERF DE VIRGINIE

Depuis quelques années, la population de cerfs de Virginie à l'île aux Grues est en augmentation. Introduite sur l'île, l'espèce bénéficie de l'absence de prédateurs, causant ainsi une croissance rapide de la population. La pression qu'impose la présence de ce grand herbivore sur la flore de l'île est importante, particulièrement dans la réserve naturelle Jean-Paul-Riopelle où l'on observe un broutage intensif des espèces du sous-bois, comme l'If du Canada. Au fil du temps, la biodiversité du site pourrait se détériorer.

Pour la protection du site, Conservation de la nature s'engage entre autres à protéger l'écosystème forestier exceptionnel présent et à assurer le maintien des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

Pour ces raisons, l'organisme a collaboré à la mise sur pied d'un projet de récolte préventive de cerfs de Virginie dans la réserve, afin de participer à l'effort collectif visant la stabilisation de la taille du cheptel de l'île aux Grues. Le prélèvement faunique est ici utilisé comme un moyen préventif afin d'atténuer les dommages que cause la surabondance de l'espèce sur l'intégrité des écosystèmes de l'île ainsi qu'au niveau de la sécurité publique.

*Afin d'assurer la sécurité des usagers la réserve naturelle Jean-Paul Riopelle sera fermée aux visiteurs durant les périodes de chasse (30 septembre au 4 octobre, 7 au 11 octobre, 4 au 8 novembre et 11 au 15 novembre 2019). Le site restera ouvert aux visiteurs **les fins de semaine** ainsi que le jour de l'Action de grâce (14 octobre 2019).*

Conservation de la nature Canada et ses partenaires unissent leurs forces afin de protéger des sites naturels exceptionnels comme la réserve naturelle Jean-Paul Riopelle, protégée depuis 2007.



CONSERVATION
DE LA NATURE
CANADA

UN LIEU QU'IL IMPORTE DE PROTÉGER...

La réserve naturelle Jean-Paul-Riopelle est un terrain de 48 hectares situé à la pointe ouest de l'île aux Grues. On y observe une érablière à tilleul ancienne désignée par le MDDELCC comme étant un écosystème forestier exceptionnel, ainsi que 17 espèces floristiques à statut précaire. Parmi celles-ci, huit espèces font partie de la flore forestière et neuf font partie de la flore du littoral. La valeur écologique de ce site est exceptionnelle et importante.

UNE ACTION DE PARTENARIAT

Plusieurs organismes présents sur l'île font état de la problématique de surabondance du cerf et souhaitent travailler ensemble afin de stabiliser la taille du cheptel. Pour l'accompagner dans la gestion du contrôle des cerfs fréquentant la réserve, CNC s'associe avec la Corporation de la sauvagine de L'Isle-aux-Grues.



Corporation de la
sauvagine
de l'Île-aux-Grues

Informations sur le déroulement du prélèvement

Il faut rappeler que ce projet a pour objectif de conserver la végétation des sous-bois de la réserve naturelle qui est menacée par la surabondance du cerf de Virginie à l'île. La chasse s'opérera sous des conditions permettant de conjuguer différents usages de la réserve. Prônant un accès juste et équitable au territoire, la distribution des permis d'accès se fera par tirage au sort. Parce que la réserve est avant tout un lieu de conservation et un parc ouvert aux visiteurs, il sera primordial pour les chasseurs de respecter les règlements associés à l'accès. Un permis spécial pour la chasse aux cerfs sans bois est également disponible auprès du MFFP par le biais de la Corporation de la Sauvagine de L'Isle-aux-Grues. La chasse sera interdite les samedi et dimanche, et ce pour toutes les périodes de chasse. Cette mesure est prise à des fins de sécurité publique.

Les périodes de chasse à la réserve naturelle Jean-Paul Riopelle pour l'automne 2019 sont :

- Du 30 septembre au 4 octobre et du 7 au 11 octobre 2019 (Arc et arbalète)
- Du 4 au 8 novembre et 11 au 15 novembre 2019 (Arc, arbalète et armes à feu)

*****Durant ces périodes, veuillez noter que la réserve naturelle sera fermée aux visiteurs*****

Droit d'accès

Le droit d'accès permettra à un maximum quatre personnes d'un même groupe d'utiliser exclusivement les installations mises en place (quatre affûts et appâts) sur le territoire pour cinq jours. Finalement, le groupe de chasseurs devra signer une entente selon laquelle il s'engage à respecter les règles d'usages du territoire et à payer les frais d'accès au territoire qui sont de 1000 \$ tout inclus.

Comment s'inscrire?

Pour participer au tirage au sort, il faut remplir le formulaire (disponible auprès de la Corporation de la Sauvagine ou sur leur site web) et acquitter les frais d'inscription de 10 \$:

- 1) Remettre votre formulaire et votre paiement en personne au bureau de la Corporation ou
- 2) Remettre votre formulaire par courriel et effectuer votre paiement par téléphone au (418) 241-6211.

La date limite d'inscription pour la période du 30 septembre-4 octobre et du 7-11 octobre 2019 est le **13 septembre 2019**.

La date limite d'inscription pour la période du 4-8 et du 11-15 novembre 2019 est le **20 septembre 2019**

Des questions sur le processus d'inscription et sur les modalités d'usages pour la chasse?

Corporation de la Sauvagine de L'Isle-aux-Grues (Louise Lavoie, Luc Vézina)

(418) 241-6211 | corpo.sauvagine@hotmail.com | <http://www.sauvagine-de-lisle.com/>
107, chemin de la Volière, # 10, L'Isle-aux-Grues (Québec) G0R 1P0

Des questions en lien avec la gestion de la réserve naturelle?

Isabelle René, coordonnatrice de projets, Conservation de la nature Canada

(418) 522-0006, poste 4052 | isabelle.rene@conservationdelanature.ca
870, avenue de Salaberry, local R-26, Québec, QC, G1R 2T9